

Agents recenseurs

Nombre de postes à pourvoir : 8

Grades recherchés :

Emploi contractuel de catégorie C

Descriptif du poste :

Plélan-le-Grand, commune dynamique de plus de 4 000 habitants située à l'ouest de Rennes, est un Village étape et la porte d'entrée de Brocéliande. Nous recherchons des agents recenseurs du 2 janvier 2026 au 20 février 2026.

Missions :

Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte en moyenne 250 logements à enquêter dans la période légale (du 15 janvier 2026 au 14 février 2026).

Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance.

Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés en accompagnant les habitants si besoin à compléter les questionnaires "papier", tout en les incitant à répondre via internet. Il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre le coordonnateur communal lors des bilans de collecte.

L'agent recenseur est un agent de terrain. Il a un contact direct avec différents publics. Il est important qu'il soit disponible, principalement en soirée et le samedi, de manière à s'assurer de la présence de la population dans leur foyer. Il doit être tenace : il est amené à faire de nombreuses visites pour trouver les personnes à leur domicile.

L'agent organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction de l'avancée des retours des questionnaires.

Il doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Concrètement il aura à :

- Expliquer les objectifs et l'importance du recensement aux résidents ;
- Assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies ;
- Utiliser les dispositifs dédiés pour enregistrer les données ;
- Résoudre les problèmes et les questions des résidents concernant le questionnaire ;
- Rendre compte de l'avancement du travail au coordonnateur.

Conditions d'exercice :

Contraintes et difficultés :

Être disponible principalement en soirée et le samedi
Maîtriser le contact avec les différents publics
Savoir gérer d'éventuelles situations difficiles
Savoir rendre compte régulièrement de son travail
Pouvoir être joint facilement lors de la mission

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. Il est parfois amené à intervenir au pied levé.

Formations :

Les agents recenseurs participeront à deux demi-journées de formation obligatoires rémunérées début janvier 2026.

Rémunération :

Les agents recenseurs sont rémunérés des :

- bulletin individuel
- feuille de logement
- dossier d'adresse collective
- séance de formation
- carnet de tournée
- tournée de reconnaissance
- indemnité kilométriques

Profil recherché :

* Autonomie, esprit d'initiative et sens des responsabilités : l'agent est seul sur le terrain. Il rencontre le coordonnateur régulièrement pour le bilan.

* Capacité d'organisation et rigueur : l'agent recenseur doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Il doit faire preuve de méthode dans la gestion des questionnaires et du remplissage des documents administratifs.

* Capacité à se repérer : connaissance de la ville, lecture de plans urbains.

* Moralité, neutralité, discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit également respecter le secret des informations récoltées.

* Disponibilité, réactivité : la durée de la collecté est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, voir le samedi. L'agent recenseur doit effectuer sa mission et répondre aux objectifs fixés par le coordonnateur (une prime facultative est versée à cet effet). Il devra être disponible et sera parfois amené à intervenir au pied levé à la demande de l'équipe de bureau.

* Ténacité : l'agent recenseur fait de nombreuses visites pour trouver les personnes qu'il doit recenser à leur domicile.

- * Aisance avec l'outil informatique : pouvoir guider les personnes susceptibles de répondre à l'enquête par internet
- * Stabilité dans la fonction : quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables.
- * Proximité domicile/secteur d'enquête : l'agent doit travailler de façon ponctuelle dans la journée, ses horaires ne sont pas fixes et son emploi du temps est souvent soumis aux disponibilités de la population. La proximité domicile/secteur d'enquête permettra un gain de temps.
- * Une bonne condition physique : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers...

Date de recrutement souhaitée : 2 janvier 2026

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'attention de Mme le Maire - 37 Avenue de la Libération
35380 PLELAN LE GRAND avant le lundi 17 novembre 2025.

Entretiens de recrutement le jeudi 20 novembre 2025 et le lundi 24 novembre 2025

Plus de renseignements auprès de la responsable du service population, Maryline LEBORGNE (par téléphone aux heures d'ouverture de la mairie ou par mail urbanisme@plelan-le-grand.bzh)